

AUTORISATION DE SOUTENANCE

Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3,

Vu le code de l'éducation, livre IV : l'organisation des enseignements supérieurs,
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
Vu l'arrêté du 07 août 2006 relatif à la formation doctorale,
Vu les rapports écrits,
Vu la proposition du Directeur de thèse,
Vu l'avis de la Directrice de l'Ecole Doctorale de sciences sociales,

autorise :

M. Etienne COURIOL

à soutenir publiquement sa thèse de Doctorat d'Histoire-Histoire religieuse, politique et
culturelle
intitulée :

**«La parenté spirituelle à Lyon sous l'Ancien Régime : prénomination, vie sociale et vie
religieuse. »**

le jeudi 18 juin 2015

à 14h00

Salle de la Rotonde

Université Jean Moulin Lyon 3

18 rue chevreul

69007 - LYON

devant un jury composé de :

Mme Scarlett BEAUVALET, Pré-rapporteur, Professeur des universités, Université de
Picardie Jules Vernes

M. Vincent GOURDON, Pré-rapporteur, Directeur de recherche, habilité à diriger des
recherches, centre Roland Mousnier, Paris

Mme Sylvie MOUYSET, Professeur des universités, Université Toulouse II

M. Guy BRUNET, Professeur des universités, Université Lumière Lyon II

M. Bernard HOURS, Directeur de thèse, Professeur des universités, Université Jean Moulin
Lyon III

Fait à Lyon, le ... 27 - 06 - 15 ...

Pour le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3
Et par délégation,
le Vice-Président chargé de la Recherche,
Peter Wirtz

